

BTS PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

PRÉSENTATION ET OBJECTIF

Diplôme national de l'enseignement supérieur français, le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) se prépare en deux ans, après l'obtention du baccalauréat.

Le titulaire du BTS Professions Immobilières a pour vocation de former des professionnels des services de l'immobilier.

L'activité immobilière s'exerce dans des domaines tels que la construction et l'habitat, la commercialisation, la location, la gestion individuelle et collective de biens neufs ou anciens. Ces différentes activités relèvent à la fois du secteur privé et du secteur public, dont l'immobilier social.

Le BTS « Professions Immobilières » rend éligible son titulaire à la délivrance de ces cartes : carte T (transaction) carte G (gestion).



PRÉREQUIS

Bac STMG, Bac ES, Bac pro gestion-administration, Bac Pro commerce

S'inscrire en parallèle sur la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur www.parcoursup.fr

RYTHME DE L'ALTERNANCE

1 semaine en entreprise / 1 semaine en Centre de Formation
Rentrée annuelle de Septembre à Décembre

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations en Centre de Formation et en entreprise
Passage de l'examen à l'issue de la formation

DURÉE ET MODALITÉS D'ACCÈS

40 semaines de cours sur 2 ans / 1400 heures
Admission sur dossier et possibilité d'entretien

PUBLIC : OUVERT À TOUS !

Apprenti

Demandeur d'emploi

Salarié

Autres : nous consulter

Formation accessible et adaptée aux personnes en situation de handicap

CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Culture générale et expression

Anglais

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Conseil en ingénierie de l'immobilier

Communication professionnelle en français et en langue étrangère

Techniques immobilières en transaction immobilière

Techniques immobilières en Gestion immobilière

Conduite et présentation d'activités professionnelles

LIEU DE FORMATION

URMA VENDÉE

La Roche/Yon - 02 51 36 53 00

urma85@artisanatpaysdelaloire.fr

DÉBOUCHÉS

Accès direct à l'emploi : agences immobilières, cabinets d'administration de biens (syndic de copropriété, gestion locative...), organismes HLM, offices notariaux, sociétés de promotion-construction, entreprises ou collectivités qui gèrent leur patrimoine immobilier.

Évolution possible vers les métiers suivants : Chef d'entreprise par la création ou la reprise d'une agence ou d'un cabinet.

POURSUITE D'ÉTUDES

Licence professionnelle du domaine immobilier ou en école spécialisée

INFOS PRATIQUES : LES + DE L'URMA

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation sur étude de dossier

Possibilité de parcours individualisé sur dossier



PAYS DE LA LOIRE